

HUBERDEAU



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2025

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2025.

RAPPORT FINANCIER :

Les états financiers au 31 décembre 2025 indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 255 914 \$ et que les revenus d'investissement se sont chiffrés à 516 429 \$, ce qui a généré des revenus de 2 772 343 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la municipalité (dépenses) ont totalisé 1 903 480 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 355 197 \$ et un surplus libre accumulé de 1 465 840 \$.

Au 31 décembre 2025, l'endettement total net à long terme consolidé atteignant 771 051 \$.

Voici en détail les revenus et les dépenses :

Les revenus :

Taxes :	1 497 862 \$
Compensations tenant lieu de taxes :	113 520 \$
Transferts :	385 956 \$
Services rendus :	68 447 \$
Imposition de droits :	107 921 \$
Amendes et pénalités :	7 565 \$
Intérêts :	55 974 \$
Autres revenus :	<u>18 669 \$</u>
TOTAL :	2 255 914 \$

Les dépenses :

Administration générale :	494 247 \$
Sécurité publique :	217 061 \$
Transport :	512 269 \$
Hygiène du milieu :	231 342 \$
Santé et bien-être :	11 000 \$
Aménagement et urbanisme et développement :	101 934 \$
Loisirs et culture :	157 791 \$
Frais de financement :	77 154 \$
Remboursement de la dette :	<u>100 682 \$</u>
TOTAL :	1 903 480 \$

Rapport du vérificateur externe :

Suite à la réalisation de son mandat d'audit, Monsieur Daniel Tétreault, CPA auditeur de la municipalité a émis un rapport attestant que les états financiers consolidés donnaient, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité d'Huberdeau au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'état consolidé de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Traitement des élus :

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. À cet effet, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2025, était la suivante :

Le maire, Benoit Chevalier, a reçu une rémunération de 11 251.92 \$ et une allocation de dépenses de 5 625.96 \$, de plus le maire a reçu une rémunération à titre de membre du conseil des maires de la MRC des Laurentides de 4 861.00 \$ et une allocation de dépenses de 2 431.00 \$ ainsi qu'une rémunération de 150.00 \$ à titre de membre substitut de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest (RIMRO).

Le conseiller # 1, Gilles St-Amand, a reçu une rémunération de 3 734.74 \$ et une allocation de dépenses de 1 867.37 \$.

La conseillère # 2, Audrey Charron-Brosseau, a reçu une rémunération de 3 897.12 \$ et une allocation de dépenses de 1 948.56 \$, de plus la conseillère #2 a reçu une rémunération à titre de membre du conseil des maires de la MRC des Laurentides de 260.00 \$ et une allocation de dépenses de 130.00 \$.

Le conseiller # 3, Benoit Drouin, a reçu une rémunération de 649.52 \$ et une allocation de dépenses de 324.76 \$, de plus le conseiller # 3 a reçu une rémunération de 300.00 \$ à titre de membre de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest (RIMRO).

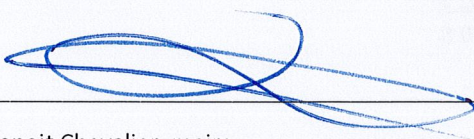
Le conseiller # 3, François Thibault, a reçu une rémunération de 2 760.46 \$ et une allocation de dépenses de 1 380.23 \$, de plus le conseiller # 3 a reçu une rémunération de 900.00 \$ à titre de membre de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest (RIMRO).

Le conseiller # 4, Maxime Bétournay, a reçu une rémunération de 3 897.12 \$ et une allocation de dépenses de 1 948.56 \$.

Le conseiller # 5, Benoit Gratton, a reçu une rémunération de 3 734.74 \$ et une allocation de dépenses de 1 867.37 \$.

La conseillère # 6, Édith Sigouin, a reçu une rémunération de 649.52 \$ et une allocation de dépenses de 324.76 \$.

La conseillère # 6, Ginette Sheehy, a reçu une rémunération de 3 247.60 \$ et une allocation de dépenses de 1 623.80 \$.



Benoit Chevalier, maire.